

COMMUNE DE RONTALON
Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 Décembre 2003

Secrétaire : GRATALOUP Georges.

Absents excusés : KEO KOSAL Nary, TARGE Pierre.

Démissionnaire : CHAVASSIEUX Christelle.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire,

a ADOPTE après lecture le procès verbal de sa séance du 24 Novembre 2003.

a DECIDE de créer une régie d'avances et une régie de recettes pour la gestion financière du fonctionnement de l'Espace Jeunes dans le cadre du Contrat Temps Libre conclu avec la CAF (encaissement des recettes relatives aux inscriptions et manifestations, paiement des dépenses entraînées par les activités et des fournitures diverses). Ces régies fonctionneront sous la responsabilité de l'Animateur et sous le contrôle de la Trésorerie de MORNANT.

a DONNE son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne de LYON dans le cadre du programme de construction de la nouvelle station d'épuration afin de permettre les opérations de transfert de TVA liées au changement de fermier du Service d'Assainissement et d'assurer le solde des dépenses.

a ADOPTE les propositions préfectorales pour l'indemnité de logement aux Instituteurs non logés (montant limité aux indemnités réglementaires).

a ETABLI la demande définitive auprès du Conseil Général du RHONE pour l'attribution de la subvention 2003 « Nouvelles technologies » (acquisition de matériel informatique pour l'Ecole Publique et la Mairie).

a DECIDE de majorer légèrement à compter du 1^{er} Janvier 2004 les tarifs de location de la Salle des Fêtes pour tenir compte de l'évolution des charges (ménage, électricité, chauffage). Les modalités de règlement seront également modifiées à compter de cette date (voir en annexe).

La caution passera à 310 euros (au lieu de 304,90). Elle sera désormais demandée à la remise des clés. Par contre, 30 % du prix de la location seront versés à la réservation.

a ENTENDU une communication de Monsieur le Maire sur le projet à l'étude de création d'une Maison Médicale dans l'Ouest Lyonnais, notamment pour la gestion des gardes médicales et des services d'urgence.

a ENTENDU un compte rendu de Monsieur FAYOLLE sur la réunion des différents utilisateurs du Restaurant Scolaire de MORNANT, relative aux modifications intervenant dans la gestion du Restaurant Scolaire qui devient municipale au lieu d'associative au 1^{er} Janvier 2004 avec une légère augmentation des repas (les repas pour la Cantine Scolaire de RONTALON sont fabriqués à MORNANT).

Un Comité consultatif sera désigné, composé d'Elus Municipaux, de parents d'élèves et de deux représentants pour l'ensemble des Communes extérieures qui achètent leur repas au Restaurant Scolaire de MORNANT. Une convention sera établie dans le courant de l'année avec les Associations gestionnaires des Cantines Scolaires des autres communes bénéficiaires.

Madame SBRAVA fait part à la suite de problèmes d'indiscipline caractérisés survenus au Restaurant Scolaire de RONTALON lesquels ont donné lieu à l'exclusion temporaire d'un enfant conformément au règlement.

A ENTENDU différentes informations et compte rendus :

- de Monsieur Joseph GONON d'une part sur la réfection complète de la toiture de l'immeuble acquis à l'Association IBIS (ancienne Cantine Scolaire) et d'autre part sur divers travaux de réparations et d'entretien en cours ou à réaliser dans les bâtiments (notamment locaux scolaires et Maison des Alanqués).

Monsieur GONON indique qu'une note a été adressée à l'Ecole au sujet de la surveillance des chasses d'eau des sanitaires (plusieurs sont endommagées) et du chauffage, notamment dans la classe préfabriquée.

- de Monsieur le Maire sur le déroulement des travaux de démolition d'un immeuble Rue des Canuts dans le cadre des travaux de sécurité , réalisés par le Département (ancien logement de l'aumônier des Religieuses).

La partie du mur de l'immeuble qui devait être conservée à l'arrière a dû être démolie jusqu'à la base vu son mauvais état. Un mur en moellons sera remonté à l'emplacement et enduit pour permettre de repositionner le portail d'accès à la cour des Sœurs. Malheureusement, le budget alloué à l'opération par le Département ne permettra pas de laisser apparentes les pierres du mur mitoyen avec la maison PRAS.

- de Monsieur GONON Joseph qui à propos des illuminations émet l'idée d'envisager pour l'avenir en matière de décoration lumineuse un éclairage sur le clocher.

Certains trouvent en effet que nos guirlandes lumineuses ne sont plus guère « à la mode » par rapport à ce qui se pratique ailleurs. Monsieur le Maire indique que le matériel d'illumination coûte très cher. Cette suggestion est à étudier. Voir aussi les priorités.

Georges GRATALOUP indique qu'en attendant on pourrait peut être mettre aussi un sapin avec des guirlandes lumineuses à l'entrée du village, vers les Terrasses du Bourg (blason).

Par ailleurs, Monsieur GONON informe qu'une réunion de préparation du Rallye Automobile de LYON CHARBONNIERES (avril 2004) aura lieu courant Janvier.

Il demande d'en informer les Associations concernées.

- de Monsieur CHARRET qui indique n'avoir pu assister (de même que Monsieur KEO KOSAL) à la dernière réunion concernant le Contrat Temps Libre. Damien THEVENON y a participé.

- de Monsieur Didier CARRA sur les dégâts causés sur les voies et chemins communaux par les pluies exceptionnelles des 1^{er} et 2 Décembre 2003 (chemin de Grasse Vache emporté par un glissement de terrain contre le bâtiment de l'usine FANTON au Faure, ravinements causés par le ruisseau près du Pont de la Tuilière, glissements de terrain chemin des Sources, Route du Paradis vers le Bezin et au niveau du hameau du Pinay, à la Ferrandière et sur le chemin rural allant de la Julanière à la Ferrandière, ravinement sous la chaussée du chemin des Basses Garennes.

Monsieur CARRA fait part des travaux de remise en état à réaliser et de leurs conséquences financières pour la commune.

Après concertation avec Monsieur le Maire, il a été décidé de faire intervenir l'Entreprise BONTEMPS pour réparer les dégâts les plus urgents notamment au chemin de Grasse Vache afin de pouvoir y rétablir la circulation et dégager le bâtiment de la Salaison FANTON. L'Entreprise BONTEMPS est intervenue aussi à la Ferrandière, sur le chemin de la Grange (au-dessous de la Julanière) et route du Paradis.

Il informe également le Conseil des travaux en cours pour l'amélioration d'une section du chemin d'accès à la ferme FAHY aux Ravières.

- de Monsieur le Maire qui a fait part d'une réunion exceptionnelle du Comité de Pilotage du Contrat de Rivière du Garon, suite aux crues et inondations. Ces dernières ont d'autre part entraîné des nuisances sur certains puits de captage des Syndicats de Distribution d'Eau potable.

La station de pompage du Syndicat des Eaux de Millery Mornant a été aussi inondée en partie. Des mesures sanitaires ont été prises pour préserver la qualité de l'eau.

Il est à craindre que les crédits dégagés par l'Etat et la Département ne soient pas à la hauteur des besoins car, dans l'ensemble, les dégâts sont très importants.

- de Madame MONS sur les actions du Comité Emploi de la COPAMO et notamment la visite d'entreprises de la ZI intercommunale : 7 personnes de Rontalon y ont participé.

- de Madame SBRAVA sur une réunion avec le Centre de Gestion de la FPT pour la préparation d'un programme de formation destiné aux ATSEM dans le cadre intercommunal.

D'autre part, elle a fait le point sur les travaux de raccordement de l'Ecole au réseau câblé pour l'accès à Internet.

- de Mademoiselle CHAMBE sur les activités culturelles au niveau de la COPAMO (saison culturelle 2003 moins bonne) et d'autre part sur la préparation du bulletin municipal.

- de Georges GRATALOUP :

? sur la dernière réunion du Comité du SYDER qui s'est tenue le 17 Décembre à GRAVES SUR ANSE,

? sur la prochaine mise en service du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI) dans le cadre de l'action sociale de la COPAMO. Notre commune en bénéficiera toute les trois ou quatre semaines (planning en préparation),

Le local utilisé en complément sera la Salle d'accueil de la Résidence Bertrand. Le camion du RAMI pourrait s'approcher par le parking situé à l'arrière du bâtiment.

? sur l'utilité d'envisager un abri bus sur la Placette notamment pour les enfants qui attendent le ramassage scolaire.

Monsieur le Maire propose de faire une demande auprès du Département pour solliciter un nouvel abris bus.

- de Monsieur le Maire sur le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration (réunion de mise au point le 24 Décembre avec les différents intervenants) :

? sur la prochaine remise des prix des communes fleuries du RHONE qui aura lieu le 17 Janvier 2004 à 14h30 à IRIGNY, Centre Culturel de Champ Villard, Chemin de Boutant.

La séance a été levée à 23 h 45.